l'existence a été une lutte perpétuelle, sans trève, de tous les momens... et qui, après dix ans de tdures privations et d'inexorable économie, sont venus se briser contre un simple protet! Ce qui leur donne cet air tragque et conspirateur que vous leur voyez et qu'on devrait bien leur défendre de prendre, car cela attriste les bons détenus, c'est qu'ils pensent à l'ingratitude de la société et qu'ils révent à l'attaquer et à s'en venger des que les portes de Clichy a jouvriront pour eux... En un mot, ce sont des gens orgueilleux de leur probité méconnue, qui sont en train de le famillariser avec l'idee du crime.... Plus d'un d'entre eux est appelé à regretter, dans l'avenir, Clichy à la Conciergerie.

Et ce jeune homme à la figure intelligente et mélancolique, qui vient de vous

caluer en passant, mon cher S.... quel est-il?

Ce jeune homme à la figure intelligente et mélancolique, comme vous le dites, est la personnification la plus complète de la mauvaise foi et de la brutalité. Ce garçon-là, neveu et héritier d'un lord et pair des plus riches de l'Angleterre, jouit déjà d'une cinquantaine de mille livres de rentes.

- 1 laut alors que ses dettes soient énormes.

—C'est à peine si elles s'élèvent à cent mille francs.
—Comment donc alors se trouve t-il à Clichy?

—Il se trouve à Clichy, parce qu'il a toujours éprouve une horreur protonde et invincible pour payer une dette, quelque minime qu'elle sût. Quoique ses créanciers sussent, depuis long-temps, à quoi s'en tenir sur sa probité, ils ne lui en ont pas moins sait crédit, en pensant qu'un homme aussi riche que lui ne se laisserait pas mettre en prison; ce qui sait qu'il les a doublement trompés. Cet intéressant jeune homme, qui n'aime pas le monde et ne connaît pour tout plaisir que de boire de l'eau-de-vie et jouer aux cartes, jouit à Clichy d'un bonheur parsait. Vous verrez que, malgré ses cinquante mille livres de rentes, il finira, par saire petdre tout espoir à ese créanciers, et qu'ils le laisseront sortir, de guerre lasse, afin de n'avoir, plus à payer sa pension alimentaire. Aussi, de garcon-la est-il fanatique de la contrainte par corps: il ne voit, dit il, que cette institution de réel-lement philantropique dans l'organisation de la société.

Vous me contondez, mon cher S..., avec vos explications, et je suis presque disposé à voir en vous un nouvel Asmodée. Ah l'à propos, une dernière question. Comment donc se fait-il que votre ami le duc de ***, dont la réputation d'insolvabilité est si parfaitement établie, ait pu trouver un créancier assez complaisant

pour vouloir bien le mettre à Clichy !...

—Gela lui a donné, en effet, beaucoup de peine; il lui a fallu, pour réussir, se résoudre à faire une cour des plus assidues à la femme passablement déplaisante de son principal créancier, un véritable Othello parisien, qui, effraye par la hardiesse teujours croissante de son débiteur, s'est enfin décidé à le faire arrêter.

-Mais cuel avantage retire donc le duc de *** de sa détention?

L'avantage enorme que, jouissant d'un beau titre et d'un majorat de 12,000 fr. de rentes, il se met en régle en finissant les trois mois de prison qui lui-managent pour compléter son temps, afin de pouvoir conclure ensuite paisiblement que que mariage. Ce cher duc calculait dernièrement que chaque jour de captivité le libérait de 3,200 fr. Gagher 300,000 fr. en trois mois, c'est, vous en conviendrez, une assez belle affaire. Aussi est-il d'une gaîté charmante.

Je pris alors congé de mon ami S...., le célèbre littérateur, malgré les bienveillantes instances qu'il fit pour me retenir, et je m'en allai tout pensif, envieux

même, faut-il le dire, en rêvant au bonheur que je laissais derrière moi.

A présent, lecteurs, que nous vous avons initiés aux mœurs ét aux mystères de Clichy, que pensez-vous de la contrainte par corps que l'Assemblée nationale vient de rétablir? Quant à nous, nous avouerons, dans notre égoisme profond, que, n'ayant jamais en et comptant bien n'avoir jamais affuire aux huissiers, elle nous est tout à fait indifférente.

PAUL DU PLESSIS.